

COMPTE- RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 25 NOVEMBRE 2015



Présents : 14 sur 15

Absente excusée : Marie-Thérèse LESTRA

Secrétaire : Michel PONCHON

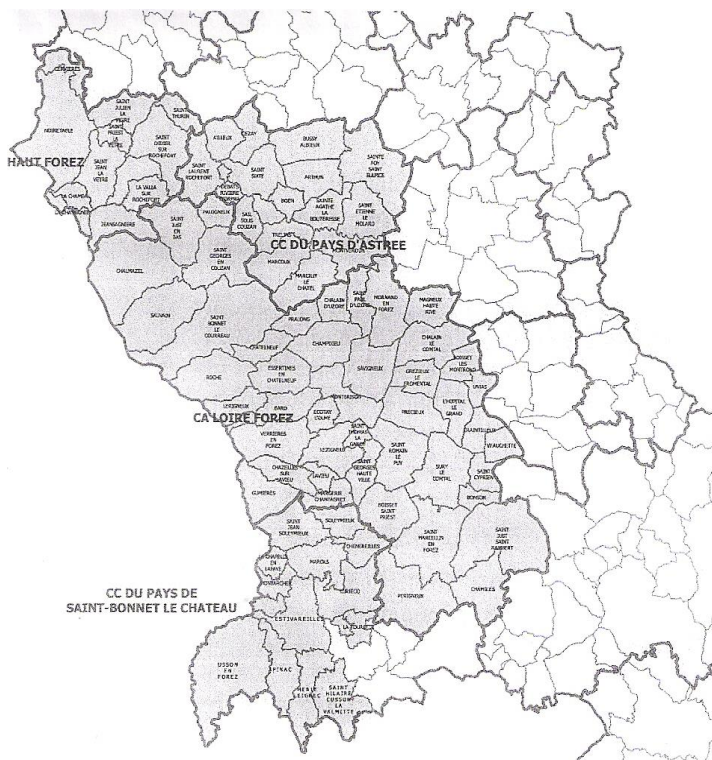
Le Conseil municipal s'est réuni ce jour à 20h 30 en session ordinaire. Avant l'ouverture de la séance, les élus respectent une minute de silence, à la demande du Maire, en mémoire des victimes des attentats du 13 novembre. Puis les différents points de l'ordre du jour sont abordés

NOUVELLE ORGANISATION DU TERRITOIRE (LOI NOTRE) :

Le calendrier de mise en œuvre avance :
Le Préfet vient de présenter son projet, aux termes duquel la Communauté de Communes du Pays d'Astrée (Boën sur Lignon), ainsi que celle du Haut Forez (Noirétable), et les $\frac{3}{4}$ de celle du Pays de Saint Bonnet le Château seraient rattachées à Loire-Forez (Montbrison). La nouvelle carte se présenterait comme ci-contre :

Les conseils municipaux sont invités à se prononcer sur ce projet avant fin décembre. Au 31 mars 2016, la commission départementale prendra sa décision.

Après en avoir longuement délibéré, le conseil, fidèle à sa position, vote sans surprise à l'unanimité contre ce projet de schéma. Il propose à Mr le Préfet de laisser la CCPA (18 communes -14500 habitants) telle qu'elle est, comme la loi NOTRe le permet, car plus de la moitié des communes qui la composent sont en zone de montagne.



SALLE DES FETES

Comme vous le savez, les habitants de Marcoux bénéficient d'un tarif préférentiel. Certains locataires extérieurs ont imaginé contourner ce règlement en utilisant un « prête-nom ». Pour éviter cela, la caution (1000 €) sera désormais versée en deux parties, une de 700€ et une autre de 300 € qui sera conservée en cas de tricherie manifeste.

Pour certaines occasions (repas de famille, réunion de 35 à 40 personnes maximum...), il nous a été demandé la location de la partie bar seulement. Nous acceptons cette demande, avec réservation 15 jours au plus à l'avance, aux conditions tarifaires que vous trouverez dans le bulletin municipal début janvier, mais que vous pouvez d'ores et déjà consulter en Mairie.

L'utilisation aux mêmes fins de l'ancienne cantine (à l'arrière de la mairie), est réservée aux seuls habitants de Marcoux, au tarif de 50 € la journée, charge à eux d'assurer le nettoyage.

AGRANDISSEMENT DU RESTAURANT :

Les demandes de subventions sont en cours, tant pour ce qui concerne la municipalité pour les travaux de structure que l'exploitant pour les équipements. L'extension de la cuisine ne pourra être envisagée que si les deux obtiennent satisfaction.

PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.) :

Le Plan d'occupation des sols (P.O.S.) en vigueur sur Marcoux depuis des années, sera caduc quoi qu'il arrive au 31 décembre prochain. Comme le prévoit la loi S.R.U. de décembre 2000, il doit être remplacé par un P.L.U., régi par les dispositions du Code de l'Urbanisme. Ce projet a été ajourné depuis, mais aujourd'hui nous ne pouvons plus reculer, sinon, c'est l'Etat qui prendra la main au 1er janvier 2016. Nous avons jusqu'au 1^{er} trimestre 2017 pour l'élaborer. Le conseil décide donc à l'unanimité de doter Marcoux d'un P.L.U. Cinq réunions publiques seront organisées pour cela dans le courant de 2016.

ECOLE :

Le contrat d'Aurore Granger arrivant à son terme au 13 janvier prochain, une personne sera recrutée pour 6 mois, soit en Contrat Unique d'Insertion, soit en Contrat d'Avenir.

ELECTIONS REGIONALES DES 6 ET 13 DECEMBRE 2015 :

Le planning des permanences est établi pour ces deux journées par plages de deux heures.

CONSULTATIONS VOIRIE :

Pour la réfection de la V.C. N° 7 à Eculieux, 5 entreprises avaient été consultées par appel d'offre sur 2 lots (terrassment et enrobé). 4 ont répondu. Les deux moins disant ont été retenus (Verdier- Poyet pour le 1^{er}, Eurovia pour le second), pour un total de 19 280 €.

QUESTIONS DIVERSES :

Nous avons reçu une demande de permis de construire pour une maison à toit végétal :

Après discussion cette demande est acceptée (2 voix contre et 2 abstentions).

Indemnité de conseil du Comptable du Trésor (450 €) : acceptée à l'unanimité.

L'artisan qui assurait l'entretien de la chaufferie de l'école ayant cessé son activité, les Ets Juban-Maisse nous ont proposé deux contrats d'entretien pour la salle des fêtes et l'école.

Après examen, ce devis est accepté sans opposition.

Bulletin Communal : le bouclage est proche, mais il manque encore quelques articles : les personnes ou associations concernées sont invitées à remettre d'urgence leur article. Par ailleurs, une douzaine d'encarts publicitaires ont été réservés jusqu'ici, mais il reste de la place... (tarif : 30€ pour le format carte de visite, 50 € pour 1/3 de page).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0 heure 45.